

# Des adaptations du protocole de gestion des cas contacts : les attestations

Le Premier Ministre a annoncé le 17/01/2022 trois adaptations importantes du protocole de gestion des cas contacts en milieu scolaire qu'il y a lieu d'appliquer dans les accueils collectifs de mineurs.



Il est, en premier lieu, demandé que les mineurs identifiés comme cas contacts, suite à l'apparition d'un cas confirmé au sein d'un groupe, puissent poursuivre leur participation à l'accueil. Leurs responsables légaux pourront venir les chercher aux heures habituelles de fin d'activités.

Il est prévu, en second lieu, que dans les accueils de loisirs périscolaires, les mineurs cas contacts de moins de 12 ans ainsi que les mineurs de plus de 12 ans bénéficiant d'un schéma vaccinal complet se voient dorénavant remettre gratuitement 3 autotests en pharmacie et n'aient plus à réaliser obligatoirement un test antigénique ou un test PCR. En conséquence, les responsables légaux devront produire lors du retour au sein de l'accueil des mineurs cas contacts une attestation sur l'honneur de réalisation du premier autotest, du résultat négatif de ce dernier ainsi que de leur engagement à réaliser les autotests à J+2 et à J+4.

La première mesure trouve à s'appliquer immédiatement. L'ensemble de ces mesures devront être appliquées au plus tard le vendredi 21 janvier 2022.

Vous trouverez ci-dessous :

- le modèle unique de courrier aux responsables légaux (valant notamment attestation pour obtenir la délivrance d'autotests gratuits en pharmacie) ;
- les modèles d'attestations sur l'honneur, à produire par les responsables légaux des mineurs lors de leur retour au sein de l'accueil. Il faut sur ce point préciser que, pour la participation aux accueils de loisirs périscolaires, seront présentées les attestations utilisées dans le cadre scolaire.

Documents

[Modèle de messages aux responsables légaux de mineurs contacts à risque dans les ACM](#)

[Attestation sur l'honneur contact à risque second degré - Mise à jour du 12 janvier 2022](#)

[Attestation sur l'honneur contact à risque premier degré - Mise à jour du 12 janvier 2022](#)

[Attestation sur l'honneur contact à risque + de 12 ans ACM hors périscolaire](#)

[Attestation sur l'honneur contact à risque - de 12 ans ACM hors périscolaire](#)